

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le trois décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 30 Novembre 2012, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : M. MENUCELLI, Mme THIERIOT, Mme ZUKOWSKI, M. MERLIAUD, Melle MAUNOURY, M. BOUCHER.

Absents : Mme LEBRAUD qui a donné pouvoir à Mme THIERIOT
Mme JULIEN-RIVE qui a donné pouvoir à Melle MAUNOURY
M. HUMBERT qui a donné pouvoir à Mme ZUKOWSKI
Mme DUGUET excusée, M. LANGLOIS

Mme ZUKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

On passe à l'ordre du jour.

1. Salle du Foyer Rural – Choix des entreprises *Délib.n°31/2012*

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 16 novembre dernier (n°26/2012) qui attribuait la majeure partie des lots pour les travaux de la salle du Foyer Rural. La commission en charge de l'analyse des offres, s'étant à nouveau réunie pour étudier les offres sur les lots manquants, ses résultats sont les suivants :

Nom du lot / Nom et adresse du candidat	Montant de l'offre HT	Note
Lot 6 : Electricité		
Barriant - 21rue Gay Lussac - 87240 Ambazac	11 721 €	100
Lot 9 : Peinture		
Ent. GUYONNAUD sarl - Route de Limoges - 87120 Eymoutiers	5 199,20 €	100

Le coût total des travaux s'élèvera donc à **85 643,80 € HT** soit 102 429,98 € TTC, ce qui ne remet pas en cause l'équilibre budgétaire du projet.

Après avoir entendu cet exposé le Conseil municipal :

- **Prend acte** des travaux et des décisions de la commission.
- **Confirme** le choix des entreprises, décide de poursuivre la réalisation de l'opération et autorise le Maire à signer le marché de travaux correspondant.

2. Loyer de l'appartement de l'école *Délib.n°32/2012*

Monsieur le Maire propose d'augmenter le loyer de l'appartement de l'école afin de tenir compte des travaux d'aménagement qui y ont été réalisés (fenêtres double vitrage, raccord du chauffe-eau sur la chaudière bois...).

Ce loyer pourrait être de 450 € par mois auquel s'ajouterait 50 € de charges de chauffage mensuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour et 2 abstentions, approuve le montant du loyer et des charges qui pourra être appliqué dès le 1^{er} janvier 2013, un nouveau locataire étant prévu au 1^{er} février 2013, et charge M. le Maire d'appliquer ces nouveaux montants.

3. Mise à disposition d'un bâtiment à la Communauté de Communes

Délib.n°33/2012

Monsieur le Maire rappelle les débats concernant la réalisation de deux logements sociaux par la Communauté de Communes des Portes de Vassivière dans l'immeuble dénommé la « Maison Giraud », appartenant à la Commune et situé sur les parcelles B 837, 838, 1910, 1912 au Bourg.

Il est nécessaire de délibéré sur la mise à disposition de ce bâtiment tout en précisant que la remise sera laissée à l'usage de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, approuve la mise à disposition à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière d'une partie de l'immeuble sis sur les parcelles B 837, 838, 1910, 1912 (n°inventaire 200700003) du côté Nord Est, pour une valeur de 51 200 € (2/3 de la valeur initiale), afin d'y réaliser deux logements sociaux.

4. Réserve Incendie – DETR 2013

Délib.n°34/2012

Monsieur le Maire rappelle que pour répondre aux normes de sécurité incendie, il serait nécessaire d'installer une réserve incendie de 120 m³ qui pourrait se situer à côté de l'atelier communal, afin de pourvoir desservir la future salle du Foyer Rural et le Bourg.

L'entreprise HALARY TP propose 2 solutions une réserve souple pour un montant de travaux d'implantation à 29 739,00 € HT ou une réserve bassin enterré pour 39 739,79 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :

- retient la solution réserve souple
- dit qu'il serait souhaitable de réaliser ces travaux
- sollicite une subvention au taux de 30 % au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux 2013
- dit que cette opération pourrait être financée comme suit :
 - ◆ DETR 8 921,70 €
 - ◆ Emprunt 20 817,30 €

5. Convention de servitude avec ERDF

Délib.n°35/2012

Monsieur le Maire fait part de la volonté d'ERDF d'installer un poste de transformation de courant électrique PRCS, d'une emprise au sol de 7 m², sur la parcelle A 222 sise au Fondreau appartenant à la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix, autorise son Maire à signer la convention de servitude avec ERDF concernant l'implantation de ce poste.

6. Divers informations

- Les colis de Noël devraient arriver la semaine prochaine
- La première réunion de chantier pour les travaux de la Salle du Foyer Rural aura lieu mardi 18 décembre à 11 h.
- M. le Maire tiendra une permanence le 31 décembre de 17 h à 18 h pour l'inscription sur les listes électorales. Elle sera suivie d'une Commission de révision de ces listes.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h.